



../20..../CF

Tunis le.....تونس في.....

ATTESTATION DE NON CONTAMINATION RADIOACTIVE

Suite à la demande de la Société (.....), sise, une équipe technique du Centre National de Radio Protection (CNRP) a procédé le au contrôle radiologique d'un lot d'environ vingt deux tonnes (... T) de déchets de de destinés à l'exportation dans un conteneur de pieds portant la référence N° :

Le matériel utilisé pour le contrôle :

- Radiamètre ATOMTEX AT 1123 (N° : 55798).

Bruit de fond enregistré avec :

- Radiamètre ATOMTEX : nSv/h

Résultats enregistrés avec :

- Radiamètre ATOMTEX : nSv/h

Conclusion :

Les mesures effectuées ne montrent pas une variation significative des valeurs par rapport à celles du bruit de fond naturel. Ce contrôle montre l'absence de contamination radioactive dans ce lot de ferrailles.

DIRECTRICE GENERALE DU CNRP

N.B :

- 1- Le poids de la marchandise est estimé et communiqué au CNRP par le demandeur du contrôle.
- 2- Cette attestation fait suite au contrôle de la marchandise sus indiquée, effectué dans les locaux de la Société. Tout ajout de marchandise, même minime, après ce contrôle peut fausser les résultats de mesure du CNRP.
- 3- Toute déclaration inexacte ou ajout de marchandise non contrôlée entraîne le non validité de cette attestation.